

L'EPS DANS LE COLLIMATEUR DU MINISTRE

Dispositif 2S2C

Profitant de la place particulière de l'EPS, laboratoire d'expérimentations depuis les années 80, J-M Blanquer tente avec les 2S2C et les protocoles « sanitaires » de parachever la destruction de cette discipline.

Le protocole « *sport, santé, culture et civisme* » (2S2C) a été mis en place en sous prétexte de confinement pour « *assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer une activité physique et sportive* ». Un rapport parlementaire conclut que l'expérience du printemps a tourné au fiasco : « *seuls 7 685 élèves du second degré ont été concernés, beaucoup d'activités proposées étaient inadaptées aux publics, et les inégalités territoriales sont apparues au grand jour* » (Assemblée nationale, mission « flash » sur la mise en place du dispositif « 2S2C » à l'école, 15 juillet 2020). Les rares expériences mises en place ont montré leur dérive. A Issy-les-Moulineaux dans les Hauts-de-Seine par exemple, les enseignants d'EPS n'ont pas eu accès aux infrastructures de la ville en juin car elles étaient monopolisées par le dispositif 2S2C mis en place par la mairie. Pour désengager l'Etat de ses responsabilités, J-M Blanquer aimerait que le protocole 2S2C, rebaptisé « *dispositif éducatif et ludique* », soit l'avenir de l'école tel qu'annoncé au Sénat, le 19 mai 2020. Le SNFOLC en demande sa suppression.

Des protocoles locaux

Le protocole sanitaire du ministre pour l'EPS, « *repères pour la reprise de l'éducation physique et sportive en contexte COVID* » laisse toutes les décisions au plan local. Tout ce qui pourrait ressembler à une préconisation est suivi par une phrase contradictoire. « *Les textes réglementaires en vigueur, éclairés par les avis du haut conseil de la santé publique, prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas* ». Ce protocole laisse reposer la responsabilité des adaptations sur les équipes d'EPS laissées seules.

Chaque mairie interprète également le protocole à sa manière. L'EPS devient plus que jamais subordonnée aux décisions des collectivités locales. Ainsi, à Amboise, en Indre-et-Loire, en raison du protocole sanitaire de la mairie concernant les installations sportives, les cours d'EPS auront lieu en demi-classe par alternance une semaine sur deux. L'horaire disciplinaire disparaît.

L'EPS n'est pas une « *garderie sportive* ».

C'est une discipline à part entière. Le ministre voudrait s'en débarrasser, tout comme les arts plastiques, l'éducation musicale et, par extension, toutes les disciplines enseignées dans l'Education Nationale, garantes de l'Ecole républicaine.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir en assemblées générales, HIS et à prendre position ensemble pour exiger :

- ▶ L'abrogation des 2S2C
- ▶ Le maintien de l'EPS comme discipline avec ses programmes nationaux, enseignée par des fonctionnaires d'Etat formés et qualifiés.
- ▶ La création des postes nécessaires suite aux 500 suppressions de ces dernières années malgré les élèves en plus



JEAN-MICHEL DUNKER